

ÉCONOMIE SOCIALE, TIERS SECTEUR, ÉCONOMIE SOLIDAIRE, QUELLES FRONTIÈRES ?

Geneviève Azam

La Découverte | *Revue du MAUSS*

2003/1 - no 21
pages 151 à 161

ISSN 1247-4819

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-du-mauss-2003-1-page-151.htm>

Pour citer cet article :

Azam Geneviève, « Économie sociale, tiers secteur, économie solidaire, quelles frontières ? »,
Revue du MAUSS, 2003/1 no 21, p. 151-161. DOI : 10.3917/rdm.021.0151

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



Économie sociale, tiers secteur, économie solidaire, quelles frontières ?

La Découverte | *Revue du MAUSS*

2003/1 - no 21

pages 151 à 161

ISSN 1247-4819

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-du-mauss-2003-1-page-151.htm>

Pour citer cet article :

"Économie sociale, tiers secteur, économie solidaire, quelles frontières ?", *Revue du MAUSS*, 2003/1 no 21, p. 151-161.

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

ÉCONOMIE SOCIALE, TIERS SECTEUR, ÉCONOMIE SOLIDAIRE, QUELLES FRONTIÈRES ?

par Geneviève Azam

Économie sociale, tiers secteur, nouvelle économie sociale, économie solidaire, autant de notions qui émergent dès lors que s'expriment des réflexions et des expériences allant dans le sens de la construction d'alternatives à l'économie marchande généralisée. Elles sont toutefois loin d'être équivalentes, et cela moins par leur champ d'activités ou par les statuts juridiques des entreprises qui les composent que par la manière de saisir la place accordée à l'économie dans les sociétés modernes.

Certes, elles posent toutes explicitement la question des liens entre économie et société, entre économie et politique, liens défaits par la tendance à l'autonomisation des activités économiques, à leur « désencastrement » selon les termes utilisés par K. Polanyi [1983] dans son analyse de la mise en place du système du marché au XIX^e siècle.

Toutefois les critiques vis-à-vis de la société de marché comme forme dominante d'organisation de l'économie sont de divers ordres et intensités, impliquant des représentations et des pratiques différenciées. C'est à partir du contenu et de la portée de ces critiques que nous analysons ici les frontières entre l'économie sociale, l'économie solidaire et le tiers secteur. C'est à partir de la conception du lien entre économie et politique que les clivages principaux apparaissent, y compris à l'intérieur même de chacune de ces trois approches.

L'ÉCONOMIE SOCIALE OU LA RÉCONCILIATION DE L'ÉCONOMIE ET DE LA MORALE, DE LA JUSTICE ET DE L'INTÉRÊT

L'économie sociale s'invente au XIX^e siècle, dans un contexte d'affirmation des principes libéraux du marché autorégulateur et d'émergence du paupérisme et de la question sociale. Selon la vision des fondateurs, dans les années 1830, il s'agit de réconcilier l'économie et la morale : « Nous ne voulons pas voir combien sont encore imparfaits les peuples qui ne sont qu'habiles, et combien se montrent plus habiles ceux qui sont devenus vraiment moraux. Nous ne sentons pas assez d'ailleurs qu'il n'est pas seulement question d'habileté, mais aussi de dignité, d'honneur, de puissance, de liberté; et que si la liberté naît de l'industrie, elle naît surtout du progrès des mœurs particulières et de celui des relations sociales¹. »

1. Dunoyer [1846, p. 5]. Économiste libéral, Dunoyer publia un *Traité d'économie sociale* en 1830. René Gonard [1941, p. 384] écrivait à son propos : « Ainsi pourrait-on dire qu'il est non pas le déformateur mais le réformateur de l'école libérale : il a le sens très sûr de ce qui est périlleux pour elle dans le ricardisme. »

Dans ces années 1820-1830 sont publiés de nombreux ouvrages d'économie sociale, consacrés essentiellement à l'analyse des conséquences sociales du processus d'industrialisation. Ce vocable ne désigne pas une école, mais plutôt un intérêt pour la connaissance de la société, un choix particulier de thèmes d'enquêtes dans le dessein de définir des stratégies d'action différentes de la charité. Toutefois les économistes sociaux ne peuvent être regroupés dans un courant unifié de pensée : l'usage de ce terme d'économie sociale correspond essentiellement à des réflexions qui, face à la montée du paupérisme, interrogent l'économie politique classique et la capacité du marché à produire une société équilibrée. Influencés, pour certains d'entre eux, par les travaux de S. de Sismondi et de T. R. Malthus et par leur mise en évidence de la possibilité du déséquilibre, ils sont confrontés à un déficit de la réalité sociale eu égard à l'imaginaire économique du marché autorégulateur. Par rapport à l'optimisme libéral du XVIII^e siècle, la découverte du paupérisme est en effet sidérante.

Le terme d'économie sociale est alors clairement distinct de celui de socialisme : on trouve dans ce courant essentiellement des hygiénistes, des philanthropes et également des saint-simoniens, presque tous membres de l'Académie des sciences morales et politiques créée en 1832².

Cette évocation d'une économie sociale est d'autre part contemporaine d'une relativisation ou d'un rejet des idéaux de la Révolution française. Pour les saint-simoniens par exemple, le temps était venu d'organiser la société, déstructurée par les effets du libéralisme économique. Selon eux, ainsi que l'écrit Louis Dumont [1985, p. 128], « l'époque critique, qui n'insistait que sur l'individu et la raison, doit faire place à une nouvelle époque organique ».

Enfin, la pensée sociale chrétienne naît dans ce contexte et influencera durablement l'économie sociale : le catholicisme social émerge en effet dans les années 1820, avec en particulier un article de R. de Lamennais, paru dans *Le drapeau blanc* en 1822 [cf. Duroselle, 1951]. Le mouvement anglais des *Christian Socialists*, plus tardif, inspirera l'aile protestante de l'économie sociale.

Ces premiers « économistes sociaux » recherchent les moyens d'agir sur le lien social qui se délite plutôt que sur les structures de la société. Ils restent en effet majoritairement fidèles à l'option libérale de non-interventionnisme et à la reconnaissance de lois économiques supérieures ; mais ils ont en vue la constitution d'une communauté pacifique. Ainsi, à cette époque, l'économie sociale ne se définit pas encore par un objet particulier, par des pratiques sociales. Elle constitue plutôt une approche théorique particulière du social et de la société. Elle est d'abord formulée en marge de la théorie économique classique et s'exprime comme refus à la fois du contrat libéral et d'une législation étatique. Elle s'inscrit dans les béances de la théorie classique et du libéralisme économique vis-à-vis de la question sociale.

2. L'académie regroupe, dans ses différentes sections, tous les intellectuels notables de la monarchie de Juillet, souvent des libéraux ralliés à la monarchie constitutionnelle. Ainsi que l'indique Pierre Rosanvallon [1985, p. 227], « le but de Guizot était de constituer une sociabilité intellectuelle et savante vivant d'elle-même à l'ombre de l'État, de créer une puissance morale, librement associée au pouvoir ».

La réconciliation de l'économie et de la morale selon cette première économie sociale passe par la moralisation des conduites individuelles, selon le modèle de F. Le Play. Concrètement, il s'agit de recréer du social en instaurant un contrat de tutelle situé entre le contrat libéral et la reconnaissance étatique de droits. Les solutions au paupérisme consistent en mesures de proximité à la frontière du public et du privé, pour favoriser les liens inter-individuels et moraliser ainsi les « classes dangereuses » [cf. de Gérando, 1820]. Plus tard, sous l'Empire, l'ébauche d'institutionnalisation de l'économie sociale en France y puise largement son inspiration et ses acteurs.

Cette économie sociale correspond à une extension du champ de l'économie politique classique : la santé physique et morale des travailleurs est considérée à la fois comme un objectif philanthropique et comme une condition de l'efficacité économique. La réconciliation de la morale et de l'économie, entendue comme moralisation individuelle, et le remplacement du contrat marchand par un contrat de tutelle dépouillent cette approche de tout contenu politique. Pour ces raisons-là, ces économistes sociaux ont sous-estimé les capacités d'indépendance et d'organisation de la classe ouvrière. Les mouvements sociaux des années 1830 et 1848 ne s'en réclament nullement et l'associationnisme socialiste puise ses fondements ailleurs. On peut constater toutefois que la profusion d'études et d'enquêtes produites par ces penseurs a permis néanmoins de porter sur la place publique des situations qui restaient jusque-là dans l'ordre du privé.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la question sociale est portée par les courants socialistes : sa résolution par le passage nécessaire au socialisme est au fondement de l'œuvre de Marx. C'est dans ce contexte d'émergence du mouvement ouvrier organisé et souvent en opposition à ce dernier que, dans le dernier quart du XIX^e siècle, l'économie sociale se donne pour projet de résoudre la question sociale en réconciliant la justice et l'intérêt, la justice et la liberté, c'est-à-dire en recherchant une troisième voie entre socialisme et libéralisme, entre individualisme et collectivisme. Elle constitue alors à la fois une part de la science économique et un domaine particulier de pratiques économiques.

Elle devient en effet une part constitutive de la science économique avec J. S. Mill, L. Walras, A. Landry. L'économie sociale, tant sur le plan théorique que pratique (Léon Walras fut un acteur du mouvement coopératif), est analysée comme l'une des conditions de réalisation de l'équilibre général de marché dans un contexte de concurrence pure et parfaite. Cette deuxième formulation, inspirée des travaux de Léon Walras, s'inscrit dans une conception de la science économique comme véritable mécanique de l'échange, avec comme seul pouvoir reconnu celui du consommateur « souverain ». Si la question sociale est désormais prise en compte par la théorie économique, elle est vidée de tout contenu politique.

Les pratiques qui se réclament de l'économie sociale s'inspirent du coopératisme et du solidarisme. Elles prennent la forme de mutuelles, d'associations et de coopératives qu'elles ont toujours aujourd'hui. L'économie sociale s'émancipe alors en grande partie de la tradition leplaysienne. À l'intérieur du

mouvement coopératif s'affrontent plusieurs tendances, et à la fin du siècle, c'est le courant de l'école de Nîmes, représentée par Charles Gide, qui devient majoritaire. Les liens sont étroits entre le coopératisme de Charles Gide et l'école de Nîmes, et le courant marginaliste et néoclassique. La place accordée aux coopératives de consommation dans ce courant en est une des conséquences, même si la voie avait déjà été ouverte par J. Proudhon et Ch. Fourier. À l'opposition capital/travail et à la figure centrale du travailleur ou du prolétaire, qui occupent toujours une place prépondérante dans le courant coopératif socialiste désormais minoritaire, se substitue l'opposition consommateur-producteur induisant la recherche d'une réconciliation entre capital et travail. Les coopératives de consommation, outre leur fonction éducative en matière d'épargne, doivent permettre, selon Charles Gide, l'établissement de prix débarrassés des abus liés aux rentes de situation.

Le projet coopératif, focalisé sur l'établissement des prix au plus juste, à défaut du « juste prix », s'accorde avec le modèle d'équilibre général et la vision mécaniste d'un ordre économique engendré grâce aux coordinations par les prix. L'affirmation du pouvoir du consommateur, incarnation de l'intérêt général – qui est à la base de la pensée plus spécifique de l'économie sociale incarnée par l'école de Nîmes –, consacre et légitime l'exclusion du politique de la réflexion économique. L'économie sociale a en charge de corriger les défauts de la concurrence et du régime de propriété. Elle s'accorde avec l'imaginaire économique marginaliste, fait d'individualisme et de satisfaction dans l'activité consommatrice. L'appel à l'épargne, tout en exprimant un idéal ascétique calviniste, est néanmoins prêt pour une conversion à l'idéal hédoniste. La référence à la solidarité se situe hors du registre politique et apparaît comme la recherche d'un souffle spiritualiste, porté par le christianisme social, dans un monde qui, après avoir affirmé la relativité de la valeur économique soumise à la subjectivité des sujets, se met à affirmer la relativité de toutes les valeurs. L'exclusion du politique de la pensée de l'économie sociale peut se lire également dans une conception du social comme « famille agrandie », selon les termes de Charles Gide – comme « extension de la maisonnée », écrivait H. Arendt. Les valeurs domestiques remplacent les valeurs politiques.

La majorité du mouvement coopératiste se trouve donc de ce fait coupée du syndicalisme et du mouvement ouvrier, auxquels est pourtant lié le courant minoritaire du coopératisme socialiste.

Quant au solidarisme, formulé par Léon Bourgeois, il constitue l'autre pilier de l'économie sociale, autour des mutuelles et de la loi de 1901 sur les associations. Il s'inscrit certes dans le projet d'une république sociale et à ce titre, il pose la question du politique. Toutefois, avec le solidarisme, le politique est finalement réduit à un rôle judiciaire de garantie des contrats, l'État étant vu comme une sorte de conseil d'administration, gestionnaire de la dette sociale.

La bourgeoisie républicaine, souvent réfractaire à l'apparition de corps intermédiaires entre l'État et le citoyen, a pourtant soutenu activement le principe mutualiste. Il est en effet facteur de paix sociale, et l'épargne suscitée par la création de mutuelles contribue à consolider la base sociale des républicains.

Ce mouvement est essentiellement porté par les classes moyennes, imprégnées de valeurs laïques et tournées vers les « petites gens ».

Il illustre la rupture consommée avec le mouvement ouvrier et le mouvement syndical. C'est une forme de prévoyance refusée et condamnée par la CGT, alors à majorité syndicaliste révolutionnaire, centrée sur l'action revendicative et hostile à toute tentative de paix sociale. Le mouvement anarcho-syndicaliste, avec F. Pelloutier, condamne également la mutualité républicaine, tout en restant fidèle à l'héritage proudhonien de défense du principe de la mutualité. L'aile réformiste du mouvement ouvrier est plus nuancée, et le rapprochement s'effectuera au début des années vingt avec la CGT confédérée de L. Jouhaux, alors que la CGTU maintiendra ses critiques.

Certes l'économie sociale à la fin du XIX^e siècle a puisé dans l'inventivité des expériences de l'associationnisme socialiste, mais le discours dominant qui la fonde est en rupture avec ce courant. Mutuelles et coopératives sont dépouillées de tout contenu politique. Elles participent de la protection de la société contre les dégâts de la logique du marché, sans toutefois remettre en cause cette dernière.

Si l'économie sociale a connu une certaine ascension pendant et après la Première Guerre mondiale, en revanche, elle connaît une éclipse après 1945. La question sociale s'exprime alors dans des conflits sociaux souvent très durs, prenant l'allure d'affrontements de classes. Le compromis entre le capital et le travail ne se formulera pas dans les termes de l'économie sociale, mais bien davantage dans le compromis keynésien-fordiste, avec la hausse du pouvoir d'achat, l'institutionnalisation des syndicats et la négociation de conventions collectives, voire même dans des formes de cogestion en Allemagne de l'Ouest. La troisième voie, dont il n'est plus question que très marginalement, paraît s'accomplir dans cette articulation nouvelle entre économie et société, entre marché et État, entre progrès économique et progrès social. À tel point que K. Polanyi a pu y voir, à tort, « la grande transformation », c'est-à-dire la fin de l'utopie du marché autorégulateur et le réencastrement de l'économie dans le social et le politique. Le plan Beveridge de 1942, qui inspira les divers systèmes de protection sociale, fonde sa légitimité sur le projet de libérer la société du besoin et du risque par l'assurance obligatoire et, par là même, de la libérer de la question sociale.

L'éclipse de l'économie sociale correspond à la rupture keynésienne : la question de la répartition des richesses, au centre des préoccupations de l'économie sociale, se pose alors dans les termes de l'État-providence, où les insuffisances de la coordination marchande requièrent l'intervention de l'État. L'économie sociale, qui se trouvait en phase avec les courants du libéralisme économique du XIX^e siècle, se trouve déphasée vis-à-vis du courant keynésien. Le courant néoclassique lui-même, dans les années cinquante, est consacré par les travaux de G. Debreu, de K. Arrow et des économistes mathématiciens : ils énoncent les conditions de possibilité d'un équilibre général de marché permettant à lui seul la coordination efficiente de décisions décentralisées, excluant les autres formes de coordination caractéristiques de l'économie sociale.

Le terme même d'économie sociale disparaît pendant les Trente Glorieuses, ne signifiant plus qu'un compartiment de la science économique dans la tradition de Léon Walras.

LES DÉFAILLANCES DU MARCHÉ ET L'ÉMERGENCE DU TIERS SECTEUR

Après cette éclipse correspondant à la période des Trente Glorieuses, l'idée d'une économie sociale émerge à nouveau à partir des années soixante-dix et elle est désignée par les termes de *non-profit sector* ou bien de tiers secteur. C'est également la période de la réaffirmation des principes du libéralisme économique et de la naissance d'une « nouvelle question sociale ».

Selon la vision anglo-saxonne, le tiers secteur constitué d'organismes sans but lucratif est voué à pallier les défaillances de l'État et du marché. Les « nouvelles théories économiques » – nouvelle micro-économie, économie de l'information, économie des institutions, économie des conventions – qui s'élaborent depuis le début des années soixante-dix réactualisent l'idée de tiers. Au-delà de leurs différences, ces pensées mettent en évidence les difficultés, les défaillances ou l'incomplétude de la coordination marchande et posent l'exigence d'un tiers qui puisse l'encadrer. Selon les courants, ce tiers sera une règle, un contrat, une convention ou une institution. C'est précisément dans ce sillage théorique que se fondent les analyses économiques du tiers secteur et de la nouvelle économie sociale comme troisième modalité de production et d'allocation des richesses.

Toutefois, les différences entre l'économie sociale traditionnelle entendue comme troisième voie et le tiers secteur tiennent davantage des transformations du système économique, de ses représentations, de la place occupée par l'État que de la nature de leur objet. En effet, l'invention de l'économie sociale au XIX^e siècle s'inscrit dans des sociétés certes individualistes, mais qui se pensent encore de manière organique, selon un ordre global. L'ordre économique apparaît comme immédiat, certain, et l'équilibre général de la théorie économique est assuré par la mécanique des ajustements par les prix. L'économie sociale apparaît alors comme une voie de résolution de l'équilibre général et de la question sociale, à un moment où s'ébauche la construction de l'État social.

Pour ce qui concerne le tiers secteur ou la nouvelle économie sociale, ils s'inscrivent dans une vision de la société en création permanente, voire une société en réseau, avec la figure centrale du porteur de projet, vision influencée par l'individualisme méthodologique et l'interactionnisme. À la différence de l'approche précédente, l'ordre économique est vu comme incertain, à construire, nécessitant pour cela des médiations. L'analyse est alors moins analytique, plus empirique. La notion d'hybridation, empruntée à la biologie, traduit cette conception d'une variété de coordinations possibles, d'un ordre économique bricolé, fait d'arrangements locaux dans le cadre d'un désengagement de l'État.

La pensée théorique du tiers secteur et l'analyse de l'émergence d'organismes sans but lucratif est rendue possible par le relâchement de l'hypothèse de rationalité, qui conduit à la reconnaissance de la nécessité de tiers encadrant la coordination marchande. Toutefois, même dans le cadre des approches qui sont allées le plus loin dans la discussion de l'hypothèse de rationalité instrumentale, la solution finalement retenue sera la plus « avantageuse ». La reconnaissance d'institutions tierces reste finalement le produit des défaillances de l'ordre marchand et non celui d'un projet collectif. Elle renvoie davantage à l'ordre du faire, du fabriquer, de la *poiesis* au sens d'Aristote, que de l'agir commun, de la *praxis*. En ce sens-là, comme l'indique H. Arendt, elle ne peut conduire au politique.

Économie sociale et tiers secteur, ainsi définis et institutionnalisés, s'inscrivent dans la recherche d'ajustements par rapport au marché plutôt qu'ils ne permettent de penser l'encastrement de l'économie, c'est-à-dire sa détermination par des contraintes non économiques – sociales, politiques, éthiques ou écologiques. Ils apparaissent aux moments d'affirmation du principe du marché comme principe quasi exclusif de régulation économique et sociale. Le tiers secteur apparaît de ce fait comme solution efficiente aux impasses de la théorie du choix rationnel. Il participe de la gestion économique des incertitudes par la résolution des asymétries d'information, la baisse des coûts de transaction ou des coûts d'agence.

Certes, pour comprendre la naissance des organisations sans but lucratif, la pensée économique s'enrichit de concepts nomades, empruntés à l'anthropologie économique, à la sociologie économique ou encore aux théories de la justice comme le don, la réciprocité, l'altruisme, la confiance. Néanmoins, le maintien du paradigme utilitariste, même sophistiqué, tend à renverser le sens de ces notions : ainsi l'altruisme, converti et subverti en altruisme rationnel et stratégique, est vidé de tout contenu éthique ou politique.

Cette extension des concepts contribue à faire entrer le social, le politique, l'éthique dans le domaine de l'économicité et à sous-estimer le paradigme marchand.

Pensé ainsi, le tiers secteur échoue dans sa tentative proclamée de réconcilier éthique et économie, politique et économie. En effet, dans la mesure où il se conçoit comme lieu d'endogénéisation des contraintes du marché, de résolution des asymétries d'information et de réduction des coûts de transaction, on ne peut songer à le voir surplombé par des contraintes extérieures au marché. L'idée de tiers exprime le souci de trouver des arrangements économiques locaux, de proximité, qui relèguent les questions plus normatives et en particulier celle du « comment vivre » [Collin, 1995, p. 72]. Il échoue de ce fait à réintégrer l'éthique et le politique dans la pensée économique.

Il traduit précisément l'affaiblissement des utopies politiques, des grands récits. Certes, il exprime aussi le refus des utopies totalisantes ; mais si sa construction conduit à transformer des expériences d'auto-organisation alternatives en combinaisons de comportements économiques, il concourt à l'économicisation des pratiques sociales, à leur dépolitisation.

Selon cette vision, la « société civile » est davantage la société socio-économique que le lieu de création d'espaces publics autonomes. Ainsi le social et le politique se trouvent plus recouverts par la sphère de l'économie qu'ils ne participent de son réencastrement.

L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE, AJUSTEMENT OU ALTERNATIVE À LA SOCIÉTÉ DE MARCHÉ ?

C'est à la fois le retour de formes massives d'exclusion sociale et l'échec politique de l'économie sociale traditionnelle qui se trouvent à l'origine de l'économie solidaire. Née dans le contexte des années soixante-dix, elle s'inspire des expériences d'auto-organisation, des luttes urbaines, et elle se désigne alors plutôt comme économie alternative. L'aggravation du chômage et de la précarité dans les années quatre-vingt, le recul de l'État-providence en ont fait ensuite un outil « d'insertion par l'activité économique ». La déterritorialisation des activités portée par la globalisation économique en fait un enjeu important des politiques locales.

Toutefois, sa désignation comme économie solidaire témoigne du souci d'aller au-delà de l'insertion et du « développement local ». Elle est aussi porteuse d'une réappropriation politique des grandes questions que l'économie libérale fait disparaître sous la loi immuable de la main invisible du marché : que produire, comment, pour qui et dans quel but ? Toutefois, si une certaine unanimité se réalise autour de la nécessaire détermination des choix économiques par des choix préalables de société, la valeur et le sens accordés à ce réencastrement de l'économie engendrent des divergences au sein même de l'économie solidaire.

L'économie solidaire, selon J.-L. Laville, correspond à une économie dont « le marché est l'une des composantes qui, tout en étant majeure, n'est en rien unique » [Laville, 1997a, p. 235]. Il la caractérise comme une économie articulée sur trois pôles – le marché, l'État et un pôle de réciprocité – qui correspondent aux principes de marché, de redistribution et de réciprocité selon la classification polanyienne. La réciprocité correspond à un échange non monétaire dans le cadre de la socialité primaire, ici essentiellement dans la vie associative. La coexistence de ces principes, leur reconnaissance et leur hybridation à l'intérieur d'associations à vocation socio-économique permettent de penser, dans cette perspective, la notion d'économie plurielle, en opposition au principe d'unicité du marché [Laville, 1994].

Sur les traces de K. Polanyi, J.-L. Laville explique comment les trois principes d'organisation ont été mêlés dans les différentes organisations sociales précédant la société de marché : la domination de l'un d'eux ne supposait pas l'élimination des autres. En revanche, au XIX^e siècle, l'affirmation du marché autorégulateur comme seul principe de production et d'allocation des richesses a correspondu à une tendance à l'autonomisation de l'économie par rapport au social et au politique, et les deux autres principes furent alors combattus ou dévoyés ou encore simplement relégués comme marques d'un insupportable

archaïsme. Cependant, la résistance de la société à la destruction des liens sociaux élémentaires a alors engendré l'État social dès la fin du XIX^e siècle : le devenir de la société s'est trouvé remis entre les mains du marché et de l'État. S'est constituée alors une économie non marchande, autour de la redistribution, fondée sur l'assurance obligatoire et non plus sur l'engagement volontaire. De ce fait, le domaine de la réciprocité se réduit au seul domaine domestique. Devenue marginale, elle est absorbée dans la redistribution, et les associations à but non lucratif sont intégrées à l'appareil étatique. Le citoyen devient l'utilisateur des services publics. La croissance d'après-guerre s'est appuyée sur ce compromis redistributif de l'État-providence. La crise, conjuguée à la réaffirmation de l'utopie libérale, a conduit à la domination renouvelée de la logique marchande.

L'économie solidaire ainsi définie se caractérise alors comme résistance à cette logique dominatrice et comme tentative de rééquilibrage et d'hybridation des trois formes d'organisation économique. Cette économie plurielle, faisant du principe de solidarité un principe essentiel, serait rendue justement possible, d'après J.-L. Laville, du fait de l'affaiblissement du pouvoir tutélaire exercé par les pouvoirs publics dans la présente période d'affirmation libérale. La solidarité dont l'État était le garant se trouve en effet en partie renvoyée à la société civile. L'économie solidaire participerait de la mise en place d'une synergie nouvelle entre État, marché et réciprocité, d'un changement des institutions et des formes de régulation.

Cette vision, malgré son intérêt, reste néanmoins problématique car elle induit qu'un équilibre institutionnel stable puisse être trouvé entre les trois formes d'organisation économique. Elle suppose de concevoir le marché et l'État de manière séparée, instrumentale, comme instances de production et de circulation des richesses auxquelles il suffirait d'adjoindre une autre instance, plurielle, pour empêcher la délitescence du lien social. N'est-ce pas sous-estimer la dynamique actuelle du capitalisme à l'heure où d'une part, l'État se désengage des missions d'intérêt général pour se consacrer à la mise en place d'un cadre favorable au marché, comme il l'avait fait à partir des années 1830, et où d'autre part, le marché absorbe des activités sociales qui auparavant lui échappaient? Dans une dynamique libérale, État et marché forment davantage un couple fusionnel, quoi qu'en disent les libéraux, que deux pôles séparés entre lesquels l'économie solidaire pourrait se glisser : c'est vis-à-vis de ce couple que des alternatives peuvent surgir et non dans l'entre-deux.

La redéfinition du poids respectif des trois pôles – marché, État, réciprocité – est fondamentalement une question politique à laquelle l'économie solidaire se doit de répondre. En effet, si l'économie solidaire se limite à des mélanges de coordinations « économiques », qu'elles soient marchandes, non marchandes ou réciprocaires, elle connaîtra le même sort que la plus grande part de l'économie sociale, malgré les intentions de ses acteurs. Car, pour faire vivre des alternatives, elle suppose certes la recherche de liens entre des activités à orientation économique et des activités à orientation éthique et politique, mais elle suppose surtout aujourd'hui une réduction de l'emprise du marché. Sinon, les trois principes d'organisation sociale de K. Polanyi deviennent alors de

simples variétés de « comportements » économiques, s'incarnant dans des expériences menacées d'absorption par le marché et d'instrumentalisation par l'État. La participation de l'État sous forme de subventions ne saurait en effet signifier un réencastrement de l'économie dans le politique. Cela conduit à sous-estimer la puissance du marché, qui n'est pas une simple modalité de coordination économique, un simple principe d'allocation des ressources, mais une utopie politique qui façonne un imaginaire social et politique écrasé par l'imaginaire économique.

Il est vrai qu'il existe aujourd'hui de multiples expériences qui, tout en se situant dans le registre du socio-économique, posent d'emblée la question du politique, et donc d'une normativité *a priori*. Pour nombre d'entre elles, elles ne se revendiquent pas d'un tiers secteur économique et ne répondent pas à cette appellation, refusant le centrage sur des stratégies instrumentales, sur le souci de l'efficacité, sur la *poiêsis*, pour laisser libre cours à l'invention, à la *praxis*. La jonction qui s'opère entre certaines d'entre elles et les aspirations à une démocratie participative, qui reste toutefois à définir, pose les bases du réencastrement de l'économie dans le social et le politique. Les expériences d'économie populaire en Amérique latine, liées à la fois au mouvement syndical et au mouvement social en témoignent. C'est plutôt la tradition du socialisme associationniste des années 1840 qu'il s'agit de revisiter plutôt que celle d'une économie sociale cherchant sa place dans l'économie sans en interroger le sens. C'est précisément l'économisme d'une grande part de l'économie sociale d'hier qui constitue le point de clivage fondamental avec une part de l'économie solidaire.

À l'heure de l'affirmation des principes du néolibéralisme, selon lesquels le politique tend à être un simple auxiliaire du marché, assujetti à la recherche d'efficacité selon les règles de la rationalité économique, la ligne de démarcation de l'économie solidaire se construit à travers des expériences sociales visant à contester l'ordre libéral en expérimentant des alternatives. Mais alors, il ne s'agit plus simplement d'hybridation de principes économiques juxtaposés, mais de la mise en œuvre d'une véritable délibération politique autour des limites à l'expansion du monde de la marchandise. C'est retrouver, dans le sillage de Marcel Mauss, la valeur du don et de la gratuité conçus non pas comme variétés de comportements « économiques », mais comme exigences éthiques et politiques. C'est admettre l'idée d'une dette sociale, dette symbolique, qui ne saurait se réduire à une dette financière ou à une faute à réparer, et qui s'accomplit dans une coopération bienveillante avec une nature limitée et non dans le fantasme d'une conquête illimitée, et dans la mise en œuvre d'une solidarité entre les humains et entre les générations successives.

BIBLIOGRAPHIE

- COLLIN F., 1995, « Le temps natal », *Les Nouvelles Pauvretés*, Cahiers du GRIF, Paris.
 DE GÉRANDE J.-M., 1820, *Le Visiteur du pauvre*, Paris (réédition 1990, *Les Cahiers de Gradhiva*, n° 15).

- DUMONT L., 1985, *Homo æqualis I. Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Gallimard, Paris.
- DUNOYER C., 1846, *De la liberté du travail ou simple exposé des conditions dans lesquelles les forces humaines s'exercent avec plus de puissance*, librairie Leroux, Liège.
- DUROSELLE J.-B., 1951, *Les Débuts du catholicisme social en France, 1822-1870*, Paris.
- GONARD R., 1941, *Histoires des doctrines économiques*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, R. Pichon et R. Durand-Auzias, Paris.
- LAVILLE J.-L., 1997, « Le renouveau de la sociologie économique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. CIII, PUF, Paris.
- 1994, *L'Économie solidaire. Une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris.
- POLANYI Karl, 1983, *La Grande Transformation*, Gallimard.
- ROSANVALLON P., 1985, *Le Moment Guizot*, Gallimard, Paris.